



Conseil économique et social

Distr. générale
3 mars 2004
Français
Original: russe

Instance permanente sur les questions autochtones

Troisième session

New York, 10-21 mai 2004

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Domaines devant être examinés

Informations reçues de gouvernements

Note du Secrétariat

Additif

Fédération de Russie

Informations fournies par la Fédération de Russie sur l'application des recommandations contenues dans le rapport de la deuxième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones (référence : DESA/PF II/2003/3)

1. Développement économique et social

Le programme spécial d'appui de l'État aux minorités autochtones est l'un des mécanismes qui contribuent à instaurer des conditions de développement économique et social durable pour les minorités du nord du pays.

Le programme fédéral spécial intitulé « Développement économique et social des minorités autochtones du Nord à l'horizon 2011 » a été adopté par le décret No 564 du Gouvernement de la Fédération de Russie, en date du 27 juillet 2001. Ce programme a essentiellement pour but de créer des conditions permettant à ces populations de passer à un développement durable, suivant les principes de l'autosuffisance et sur la base du développement intégré des secteurs traditionnels de l'économie, du renforcement de la base de ressources et de production des populations autochtones, de leur développement spirituel et culturel national, de l'amélioration du niveau d'éducation et de formation professionnelle ainsi que de la protection de la santé de ces populations.

* E/C.19/2004/1.



Le programme se propose d'établir les conditions économiques et juridiques propres à soutenir les secteurs traditionnels de l'économie et d'en acheminer la production sur le marché, d'organiser le commerce et les échanges. Il faut pour ce faire veiller à ce que les droits des minorités soient protégés lors de la transformation des ressources naturelles sur les terres où ils vivent et exercent une activité économique traditionnelle, développer l'autonomie nationale locale, et mettre en place un système totalement nouveau d'éducation et de formation de cadres qualifiés parmi ces peuples.

Le montant total du financement des mesures prises dans le cadre du programme fédéral spécial représente 2 744 millions de roubles, par rapport à la totalité du budget, les investissements se montant à 2 278 millions de roubles (soit 86,5 %), les dépenses pour la recherche scientifique, les travaux d'étude et d'expérimentation représentant 10,5 millions de roubles (soit 0,5 %) et les autres dépenses courantes 455,5 millions de roubles (soit 13 %). Ces investissements sont financés par le budget fédéral c'est-à-dire 750 millions de roubles (soit 33 %), les budgets des entités de la Fédération de Russie (1 182 millions de roubles, soit 52 %) et les ressources extrabudgétaires (346 millions de roubles, soit 15 %).

Le programme fédéral spécial intitulé « Enfants du Nord » mis en oeuvre dans le cadre du programme présidentiel intitulé « Enfants de Russie » adopté par le décret No 625 du Gouvernement de la Fédération de Russie, en date du 25 août 2000, est un instrument important qui oeuvre véritablement à résoudre les problèmes des minorités autochtones du Nord et, spécialement, des enfants.

Les mesures prévues par ce programme visaient à appuyer les organismes spécialisés dans la santé, l'éducation, la culture et les sports, qui travaillent avec des enfants dans les territoires du Nord. La création, dans le cadre des hôpitaux et polycliniques de district, d'un réseau de centres de télémédecine pouvant recevoir des consultations de centres cliniques à Moscou, Saint-Pétersbourg et Krasnoïarsk est un exemple des nouvelles technologies introduites dans la santé infantile dans des zones reculées et isolées. Des centres de ce genre ont été établis dans 29 entités de la Fédération de Russie. Le Centre scientifique de santé des enfants du Nord relevant de l'Institut pédiatrique de l'Académie russe de médecine, créé dans le cadre de ce programme, est leur centre référant. Il est fréquent que les établissements médicaux centraux envoient dans les territoires les plus éloignés du Nord des équipes médicales intégrées pour fournir une assistance aux enfants et surtout à ceux qui appartiennent à des minorités autochtones.

Étant donné qu'il importe d'améliorer la situation des enfants, le Gouvernement de la Fédération de Russie a adopté une décision sur l'élaboration d'un sous-programme « Enfants du Nord » dans le cadre du programme fédéral spécial « Enfants de Russie » pour la période 2003-2006 (décret No 1161 du Gouvernement de la Fédération de Russie en date du 16 août 2003).

Le programme fédéral spécial intitulé « Développement économique et social des minorités autochtones du Nord à l'horizon 2011 » prévoit, pour la période 2002-2011, la construction de 125 installations de transformation du poisson (y compris des conserveries et des fumoirs), des produits de la mer et des produits de la chasse marine, et deux usines de transformation du poisson. Pour financer le développement des secteurs traditionnels, la transformation intégrée de la production de ces secteurs, la protection de l'environnement et des ressources des régions où vivent les minorités autochtones du Nord, le programme prévoit

d'affecter, durant la période 2002 à 2011, 794 milliards 790 millions de roubles (aux prix de 2001) prélevés sur les diverses sources de financement, en particulier sur le budget fédéral.

Le programme s'attaque à diverses tâches, notamment l'exploitation des matières premières, le développement de la base industrielle et technologique des secteurs traditionnels de l'économie et des secteurs de transformation des matières premières et de la production, et le passage à une forme novatrice de développement.

Il prévoit une augmentation des prises de poissons, d'animaux marins et d'autres produits de la mer dans les limites des quotas alloués. Il est également question de réparer et de regréer les petits bateaux de pêche, d'acquérir d'autres petits bateaux ainsi que du matériel divers.

Les représentants de minorités autochtones et de communautés minoritaires ethniques du Nord et de l'Extrême-Orient russe dont le mode de vie, l'économie et l'occupation sont traditionnellement fondés sur l'exploitation des ressources biologiques sont autorisés à exploiter les ressources biologiques de la mer pour leur usage personnel en utilisant des outils de pêche traditionnels.

Conformément à l'article 11 de la loi fédérale No 187 sur le plateau continental de la Fédération de Russie, en date du 30 novembre 1995, et à l'article 9 de la loi fédérale No 191 sur la zone économique exclusive de la Fédération de Russie, en date du 17 décembre 1998, les représentants de minorités autochtones et de communautés ethniques du Nord et de l'Extrême-Orient russe, dont le mode de vie, l'économie et l'occupation sont traditionnellement fondés sur l'exploitation des ressources biologiques ainsi que la population du Nord et de l'Extrême-Orient russe vivant en bordure de mer, jouissent d'un droit imprescriptible en ce qui concerne l'utilisation des ressources biologiques. Conformément à l'article 49 de la loi fédérale No 52 sur le monde animal, en date du 24 juillet 1995, le droit à l'utilisation prioritaire des ressources animales implique que ces populations ont priorité, d'après la législation en vigueur, pour choisir les zones d'exploitation et les avantages qu'elles peuvent procurer sur le plan de la durée et des zones de prise d'espèces animales et de leurs produits ainsi que d'autres types d'utilisation.

Conformément à l'article 13 de la loi fédérale No 104 sur les principes généraux de l'organisation des communautés de minorités autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient russe, en date du 20 juillet 2000, les membres de communautés autochtones sont tenus d'utiliser rationnellement les ressources naturelles et d'appliquer des mesures de conservation de la nature. L'utilisation des ressources naturelles est autorisée en conformité avec la législation de la Fédération de Russie et les moeurs des minorités autochtones. Dans les régions où les minorités autochtones et les communautés ethniques du Nord et de l'Extrême-Orient russe vivent et pratiquent une économie traditionnelle, le régime et les moyens d'utilisation des ressources naturelles des mers intérieures et de la mer territoriale sont définis conformément à la législation de la Fédération de Russie (loi fédérale No 155 sur les mers intérieures, la mer territoriale et la zone contiguë de la Fédération de Russie, en date du 31 juillet 1998). La Fédération de Russie a conclu divers accords intergouvernementaux sur la pêche (avec les États-Unis, le Canada, le Japon et d'autres) qui réglementent les questions du développement économique des minorités autochtones du Nord et de l'Extrême-Orient russe.

La conception du développement de l'industrie de la pêche de la Fédération de Russie pour la période allant jusqu'à 2020 a été adoptée par l'ordonnance No 1265 du Gouvernement de la Fédération de Russie, en date du 2 septembre 2003.

Dans le cadre de cette conception, le décret No 704 du Gouvernement de la Fédération de Russie sur les quotas de prises des ressources biologiques marines a été adopté le 20 novembre 2003 et l'ordonnance No 1948 du Gouvernement de la Fédération de Russie, en date du 30 décembre 2003, fixe pour l'année 2004 le montant des quotas de prises des ressources biologiques marines pour satisfaire aux besoins propres (usage personnel) des minorités autochtones et des communautés ethniques du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient russe, dont le mode de vie, l'occupation et l'économie reposent traditionnellement sur l'exploitation de ces ressources, répartis entre les entités de la Fédération de Russie dont le territoire longe la mer.

Pour favoriser la mise en place de l'infrastructure sociale des villages, le programme fédéral spécial intitulé « Développement social des villages à l'horizon 2010 » prévoit d'affecter à 76 régions de la Fédération de Russie 1,47 milliard de roubles. Ces ressources viseront en particulier à conserver et à développer le caractère unique de la culture des peuples autochtones et à assurer leur participation constructive au développement du village.

2. Environnement

Les territoires où vivent les minorités autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient russe se distinguent non seulement par des conditions extrêmes de vie mais aussi par le fait que sur le même territoire coexistent à la fois des aspects économiques traditionnels et une économie moderne découlant de l'extraction et de la transformation des minéraux.

La superficie des terres attribuées par décret du Gouvernement de la Fédération de Russie aux minorités du nord du pays constitue plus de 800 millions d'hectares, les pâturages de rennes représentant au 1er janvier 2002 325 782 000 hectares, dont 207 953 000 hectares de forêts domaniales. La population autochtone vivant sur ce territoire se livre depuis longtemps à l'élevage des rennes, à la chasse, à la pêche et à d'autres activités ainsi qu'à des occupations traditionnelles.

La structure d'utilisation de la nature et la conception de la mise en valeur du nord du pays, lancées au début des années 30, ont privilégié le développement de l'industrie au détriment des secteurs traditionnels de l'économie, ce qui a débouché sur de vastes poches de pollution et de dégradation de l'environnement qui ont conduit à une détérioration des meilleures terres agricoles qui les a rendues impropres à la culture.

En premier lieu, les pâturages et l'élevage des rennes qui sont le secteur agricole clef et jouent le rôle le plus important dans la vie (culturelle, quotidienne et économique des populations du Nord) ont subi un dommage considérable. On constate pratiquement partout une diminution et une pollution de ces pâturages, une dégradation de leur qualité, une diminution des stocks de fourrage, ce qui entraîne une surabondance des troupeaux dans les pâturages, la destruction des lichens et l'impossibilité de leur utilisation économique. Non seulement la superficie des pâturages diminue mais leur dégradation se poursuit. La superficie des pâturages

dégradés à divers degrés atteint plus de 230 millions d'hectares, avec une majorité de pâturages moyennement ou fortement détériorés.

Le facteur qui, dans une grande mesure, déstabilise la situation écologique dans les territoires où la nature est utilisée de façon traditionnelle est l'action stressante des installations industrielles sur les pâturages et les terrains de chasse qui représentent jusqu'à 40 % de la superficie des terres utilisées de manière traditionnelle.

Une superficie importante des terres n'est plus utilisable du fait de l'extraction des minéraux, des recherches géologiques, des activités de construction ou autres. En outre, la remise en culture des terres endommagées est lente ou parfois totalement inexistante.

L'utilisation des ressources naturelles des régions du nord, qui a conduit à des changements irréversibles du paysage naturel, à la détérioration et à la destruction de dizaines de milliers de pâturages et de zones d'exploitation et a des conséquences négatives sur l'environnement, détruit les bases économiques de la vie de la population autochtone et entraîne d'autres conséquences socioéconomiques.

La loi fédérale No 82 sur la garantie des droits des minorités autochtones de la Fédération de Russie, en date du 30 avril 1999, institue un cadre juridique pour le développement des secteurs traditionnels de l'économie dans les zones d'installation des peuples autochtones, établit leur droit de posséder et d'utiliser des terres et d'autres ressources naturelles et d'en contrôler l'utilisation.

L'adoption de la loi fédérale No 49 sur les territoires utilisés pour l'exploitation traditionnelle des ressources naturelles par les minorités autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême Orient russe, en date du 7 mai 2001, permet d'asseoir sur une base juridique la délimitation des territoires utilisés pour l'exploitation traditionnelle de ressources. Le financement spécial s'étant, ces dernières années, beaucoup ralenti ou réduit, ces travaux n'ont toutefois pas pu être menés à bien.

Dans la décennie écoulée jusqu'en 1995, les études géobotaniques qui ont été effectuées sur les pâturages et l'aménagement des territoires du nord ont permis de constituer une base de données suffisantes portant sur l'utilisation des ressources terrestres, laquelle a d'ailleurs servi à réaliser d'autres travaux en vue d'une utilisation rationnelle des terres. Faute du financement nécessaire toutefois, ces données n'ont pratiquement pas été actualisées dans les dernières années, alors que, du fait de l'industrialisation intensive du territoire, elles sont rapidement dépassées et doivent être périodiquement remises à jour pour rendre compte de la situation actuelle. Le financement de l'aménagement de l'exploitation des terres ne s'est pas fait dans le cadre du programme fédéral spécial intitulé « Développement économique et social des minorités autochtones du Nord à l'horizon 2000 » pas plus qu'il n'a été prévu par le programme fédéral spécial « Développement économique et social des minorités autochtones du Nord à l'horizon 2011 ».

Afin de conserver les ressources agricoles, en particulier dans les zones où vit la population autochtone, la Russie a adhéré à toutes les grandes conventions des Nations Unies sur la question – Convention sur la diversité biologique, Convention sur la lutte contre la désertification, Convention-cadre sur les changements climatiques, Accord sur les stocks de poissons grands migrants, Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques, Convention sur les polluants organiques

persistants, Convention sur les produits chimiques dangereux, Convention relative aux zones humides d'importance internationale, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Afin d'appliquer les dispositions des instruments internationaux dans le pays, il faut élaborer des instruments de politique pour lier les exigences à long et à court termes des peuples autochtones prévoyant à la fois l'autosuffisance, l'égalité d'accès aux ressources terrestres, forestières et aux ressources en eau, ainsi qu'à la technologie et aux systèmes de financement, de débouchés, de transformation et de distribution. Renforcer et développer la gestion et le potentiel interne des organes locaux d'administration autonome et des services d'information agricole, et décentraliser le processus de prise de décisions pourrait contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable.

3. Santé

Pendant l'année scolaire 2001-2002, le Ministère de l'éducation de la Fédération de Russie a lancé et organisé un suivi à large échelle des questions de santé chez les écoliers du nord du pays, dont le but était de mettre en évidence et d'évaluer les caractéristiques réelles de l'état de santé et d'adaptation des écoliers des classes 1 à 11 à l'enseignement moderne.

L'étude a porté sur environ 10 000 élèves de 142 écoles dans huit territoires du nord, dont la région de l'Amour, des districts autonomes de Komi-Permyatsk, Khanty-Mansisk, Yamalo-Nenetsk, des républiques de Tyva, Altaï, Sakha (Yakoutie) ainsi que du territoire de Krasnoïarsk. Elle a montré que 40 à 70 % des élèves qui entraient dans la première classe présentaient déjà divers problèmes, allant de problèmes fonctionnels à des maladies chroniques. Ces enfants qui arrivent dans la première classe dans un état de santé déjà précaire ont beaucoup de mal à s'adapter au programme scolaire et à la discipline d'une école d'enseignement général moderne, ce qui entraîne une nouvelle détérioration de leur santé. Le nombre d'élèves qui arrivent en bonne santé à la dixième classe ne dépasse pas 10 à 12 %.

Les résultats de l'étude ont permis de constituer la base de données indispensable pour calculer les normes régionales de développement physique des enfants et des adolescents, et établir des pronostics à long terme de l'état de santé, du développement physique et du succès de l'enseignement dispensé aux écoliers des régions nord de la Russie. Le Plan d'action du Ministère russe de l'éducation pour 2002-2004 sur la modernisation de l'enseignement russe à l'horizon 2010 précise les conditions à instaurer pour renforcer la santé des élèves et des pensionnaires, en particulier des enfants du nord du pays.

Coopérant avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi qu'avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, le Ministère de la santé oriente les programmes de ces organismes sur les grandes lignes d'action évoquées dans le rapport.

4. Droits de l'homme

La Fédération de Russie est l'un des pays à l'origine de la proclamation de la Décennie internationale des populations autochtones et coauteur, depuis 1993, de

toutes les résolutions adoptées sur ce thème par l'Assemblée générale de l'ONU et la Commission des droits de l'homme.

Dans le cadre de la Décennie, elle a favorisé activement la création, au sein de l'ONU, du Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de déclaration des droits des peuples autochtones et de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

Ses délégations auprès des grandes conférences internationales se prononcent régulièrement en faveur de l'intégration des problèmes des autochtones dans les documents adoptés à l'issue de ces réunions.

Dans toutes les manifestations internationales consacrées aux peuples autochtones, la délégation russe noue des contacts étroits avec les représentants des peuples autochtones de Russie. Afin d'accroître les possibilités d'une telle participation, agissant par l'entremise de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales sises à Genève, le Ministère des affaires étrangères collabore avec le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones, qui est chargé d'aider les représentants des communautés et organisations autochtones à participer aux principales conférences de l'ONU les concernant. La Russie fait partie des pays qui se sont prononcés en faveur d'une participation large et de plein droit des représentants des peuples autochtones, aux côtés de ceux des États, à l'élaboration du projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, c'est-à-dire l'un des objectifs de la Décennie, qui consiste à élargir et renforcer la coopération des États avec les peuples autochtones sur la base de la concertation.

Avec l'appui du Ministère des affaires étrangères, l'une des organisations non gouvernementales les plus influentes de la Fédération de Russie, l'Association des petites minorités autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient, a été dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU.

5. Culture

Une des grandes orientations du programme fédéral spécial « Enfants du Nord », mis en oeuvre dans le cadre du programme présidentiel intitulé « Enfants de Russie », consiste à favoriser la création artistique chez les enfants, notamment ceux des petites minorités du Nord. Chaque année, le festival traditionnel intitulé « Vsled za solntsem » (En suivant le soleil) permet à des milliers d'enfants du Nord d'exprimer leur individualité créatrice et de s'initier aux traditions de leur culture nationale. Le programme fédéral vise à appuyer l'artisanat traditionnel des peuples autochtones et à transmettre les techniques correspondantes aux jeunes. Des compétitions sportives ont été organisées dans les sports nationaux et un appui a été apporté aux écoles, sections et cercles sportifs pour enfants en facilitant l'acquisition d'équipements et d'articles de sport.

En 2003, au titre de la sous-section « Enseignement scientifique » du Plan de mesures du programme fédéral spécial sur la culture en Russie (2001-2005), les activités de recherche ci-après ont été consacrées à l'étude des cultures traditionnelles et à la préservation du patrimoine culturel des peuples autochtones :

- Mission scientifique pour l'étude du folklore et des us et coutumes des peuples et groupes ethniques de la région de Kourgan (Association « Culture » de la région de Kourgan);

- Encyclopédie électronique de la culture traditionnelle des peuples finno-ougriens « Instruments musicaux des peuples finno-ougriens » (Centre d'art populaire de la République des Mari-El);
- « Architecture traditionnelle des Tchouvaches de l'Oural et de la Volga, du Moyen Âge à nos jours » (Institut des sciences humaines de Tchouvachie);
- « Les instruments de musique traditionnels dans la culture des peuples de Russie » (Institut d'histoire de l'art du Ministère de la culture de Russie);
- « L'art traditionnel tchouvache. Problèmes sémantiques et stylistiques » (Académie spirituelle de Tchouvachie à Tcheboksary).

Dans le cadre de la section « Recherche de jeunes talents et mesures d'aide, enseignement professionnel » du programme fédéral spécial sur la culture en Russie (2001-2005), la Direction des sciences et de l'enseignement du Ministère russe de la culture exécute depuis plusieurs années un programme intitulé « Jeunes talents de Russie », qui comprend l'attribution de bourses annuelles aux élèves et étudiants les plus talentueux des établissements d'enseignement culturel et artistique, ainsi que l'organisation de différentes manifestations (master classes, ateliers de création, concours, festivals, etc.). On trouve habituellement parmi les boursiers du Ministère de la culture des jeunes de talent de toutes les républiques nationales et de tous les districts autonomes de la Fédération de Russie, sans exception. Des ateliers de création à l'intention des enfants doués sont organisés de façon tout aussi systématique dans plusieurs sujets de la Fédération, dont la Karatchaïevo-Tcherkessie, la Carélie, la Khakassie, l'Altaï et la Tchoukotka.

Médias. En 2003, le Ministère russe de la presse, de la télévision, de la radiodiffusion et des télécommunications a consacré un montant total de 21 331 000 roubles à des projets de médias électroniques sur des thèmes relatifs aux nationalités. Ces projets comprenaient notamment un cycle de programmes télévisés sur l'histoire, la culture et l'ethnographie du district autonome des Khanty-Mansi, *Îles ouvertes*, produit par la société nationale de radiotélédiffusion Yougoria de Khanty-Mansiisk; une émission de télévision sur les problèmes environnementaux et les traditions populaires bouriates, *La Tortue verte*, produite par la Téléradiodiffusion nationale de Bouriatie à Oulan-Oudé; un cycle de téléfilms sur les régions de la Russie, *Russie 2003*, destiné aux archives vidéo et produit par le Fonds international pour l'éducation au troisième millénaire; une émission de télévision en langue nationale sur les femmes adyghes, *Setenai*, produite par la Téléradiodiffusion nationale de la République des Agyghes à Maïkop; une série de films documentaires, *Les Musées provinciaux de Russie*, produite par les studios Positiv-Film et diffusé sur la chaîne Culture; un documentaire sur le millénaire de Kazan intitulé *Nous ne partirons pas*, produit par le Fond social d'innovation de la République tatare et diffusé par la société de téléradiodiffusion Tatarstan; une émission de radio, *Peuples de la Russie*, diffusée sur les stations de Radio Russie et Maïak; et la création du site Internet « Peuples de Russie : unité et diversité », géré par le Centre culturel Turkestan.

En 2003, au titre de la rubrique No 422 du budget fédéral (Appui de l'État à la presse périodique), le Ministère de la presse a apporté à 107 journaux et revues publiés dans les langues nationales des peuples de la Fédération une aide financière d'un montant total de 9 302 000 roubles. Des publications des régions où vivent les petites minorités autochtones ont ainsi été financées, dont le journal *Aborigeny*

Kamtchatki (Autochtones du Kamtchatka) publié à Petrozavodsk-Kamtchatsky, les journaux *Kodima* et *Oma Moua* et les revues *Carélie*, *Kipinya* publiées à Petrozavodsk, les revues *Literatourny Dagestan* et *Sokolenok* publiées à Makhatchkala, la revue *Maramyz* publiée à Tcherkessk, les journaux *Syldystchigach*, *Tyvanyyn anyyaktary* et *Ene sozou* publiés à Kyzyl et le journal *Taimyr* publié à Doudinka.

6. Éducation

Le Programme fédéral spécial « Enfants du Nord », mis en œuvre dans le cadre du Programme présidentiel intitulé « Enfants de Russie », a accordé une large place à la mise en application de nouvelles techniques pédagogiques pour l'éducation des enfants des territoires du Nord, y compris ceux d'un certain nombre de peuples autochtones. Dans 23 sujets de la Fédération, des cours d'informatique ont été organisés, des nouveaux logiciels d'apprentissage ont été élaborés et installés et la publication de manuels d'apprentissage et de livres de lecture dans les langues autochtones a été facilitée. Pendant l'exécution du Programme, une trentaine de manuels ont été publiés, dont, parmi les plus importants, l'Encyclopédie polaire de l'écolier *Arktika – Moï Dom* (Chez moi, dans l'Arctique), en trois tomes, qui a été distribuée à toutes les écoles des territoires du Nord, et la *Bibliothèque de l'écolier du Nord*, en six tomes.

Éducation préscolaire. Il existe actuellement dans les régions du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient environ 19 000 établissements d'enseignement préscolaire, qui accueillent plus d'un million d'enfants, notamment dans les zones à forte population autochtone, où 958 écoles sont fréquentées par près de 60 000 enfants.

Dans les nouvelles conditions sociales et économiques, les établissements d'enseignement préscolaire s'emploient activement à renouveler le contenu de l'enseignement. Les maîtres appliquent les programmes et les méthodes pédagogiques approuvés par le Ministère de l'éducation de la Fédération, dont les manuels *Radouga* (Arc-en-ciel), *Razvitie* (Développement) et *Iz detstva v otrochestvo* (De l'enfance à l'adolescence) qui mettent en avant le développement de l'enfant, ses capacités individuelles et ses dispositions. Des programmes et des méthodes pédagogiques sont élaborés en tenant compte des particularités de l'enseignement préscolaire, ainsi que de la situation et des besoins au niveau régional.

Un réseau d'établissements préscolaires où l'on enseigne dans les langues nationales se développe. Le district fédéral de Sibérie compte 191 établissements accueillant des enfants des minorités du Nord. On trouve le plus grand nombre de ces écoles dans le territoire de Krasnoïarsk (70) et la région de Tomsk (43).

Pour préserver et développer les cultures nationales, des activités de recherche sont menées dans les établissements d'enseignement pédagogiques et les instituts de perfectionnement des maîtres (République de Sakha (Iakoutie), régions d'Omsk, Novossibirsk, Kemerovo, Irkoutsk et Tchita et territoires de Krasnoïarsk et de l'Altaï, notamment).

Enseignement général. Il existe dans l'ensemble des régions du nord de la Fédération de Russie plus de 19 000 établissements d'enseignement général, qui accueillent au total environ 5 millions d'élèves (sur un total national de 64 508

établissements fréquentés par 16 488 200 élèves). Plus de 76 000 enfants (y compris des enfants d'autres nationalités que les autochtones) étudient dans 664 écoles situées dans des zones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient principalement peuplées de petites minorités autochtones. Vingt-trois langues nationales y sont enseignées, dont les suivantes :

- Dolgane : 3 écoles du district autonome de Taimyr (des Dolgano-Nénets);
- Itelmène : 2 écoles du district autonome des Koriaks;
- Kets : 9 écoles du territoire de Krasnoïarsk;
- Koriak : 21 écoles du district autonome des Koriaks;
- Mansi : 12 écoles du district autonome des Khanty-Mansi;
- Nanaï : 13 écoles du territoire de Khabarovsk;
- Nganasan : 2 écoles du territoire de Krasnoïarsk;
- Nenets : 35 écoles du district autonome des Yamalo-Nenets;
- Nivkh (2 dialectes) : 2 écoles de la région de Sakhalin;
- Vepse : 5 écoles de la République de Carélie;
- Komi : 372 écoles de la République des Komi;
- Saami : 1 école de la région de Mourmansk;
- Selkoup : 6 écoles de la région de Tomsk;
- Tofalar : 2 écoles de la région d'Irkoutsk;
- Touvin : 41 écoles de la République de Touva;
- Oudeguey : 1 école du territoire de Khabarovsk;
- Oultche : 2 écoles du territoire de Khabarovsk;
- Khanty (3 dialectes) : 33 écoles des districts autonomes des Khanty-Mansi et des Yamalo-Nénets;
- Tchouktche : 35 écoles du district autonome des Tchouktches;
- Shor : 3 écoles de la région de Kemerovo;
- Evenk : 61 écoles de la République de Sakha (Yakoutie) et des territoires de Krasnoïarsk et de Khabarovsk;
- Evensk : 26 écoles (1re à 11e classes) de la République de Sakha (Yakoutie) et des territoires de Krasnoïarsk et de Khabarovsk;
- Esquimau : 39 écoles (1re à 11e classes) du district autonome des Tchouktches.

Un enseignement est également assuré dans les trois langues suivantes :

- Youkaghir : dans 2 écoles (1re à 11e classes) de la République de Sakha (Yakoutie);
- Touvin : dans 151 écoles (1re à 9e classes) de la République de Tyva;
- Even : dans 2 écoles (1re à 11e classes) de la République de Sakha (Yakoutie).

En outre, des disciplines ethnoculturelles comme, par exemple, l'histoire régionale, le folklore, les traditions et les coutumes nationales sont enseignées et il existe des cercles dans lesquels on pratique des sports et des métiers traditionnels. Dans la région de l'Amour, une formation de « pêcheur-chasseur » et d'« éleveur de rennes » est assurée dans les écoles évenk.

La rentrée scolaire dans le nord, comme partout ailleurs en Russie, est actuellement fixée au 1er septembre. Cette date, habituelle pour toutes les écoles, pose cependant problème dans la région.

La vie des peuples du nord est avant tout liée aux cycles de la nature et suit l'évolution des saisons. Fin août-début septembre, on se prépare pour l'hiver et les enfants apportent un concours précieux à leurs parents. Cette situation présente l'avantage pour les enfants qui restent avec leurs parents que l'expérience des aînés se transmet aux jeunes générations. C'est pourquoi, pour ne pas séparer les enfants de leurs parents pendant cette période si importante de leur développement, le Ministère de l'éducation a autorisé les autorités éducatives locales à fixer elles-mêmes la date de la rentrée scolaire en fonction des conditions locales.

Publication de manuels. Conformément à la Constitution de la Fédération de Russie et aux lois relatives à l'éducation et aux garanties des droits des minorités autochtones, la publication de manuels scolaires dans les langues autres que le russe destinés aux écoles fréquentées par des enfants autochtones est financée par le Ministère de l'éducation au moyen du budget fédéral.

Pour être sûr de commander la publication et la diffusion de manuels de bonne qualité, le Ministère de l'éducation a analysé le contenu des fonds des bibliothèques scolaires au 1er janvier 2002. Cela a permis pour la première fois d'obtenir des données fiables sur les manuels disponibles et d'évaluer les besoins effectifs des régions concernant les ouvrages dans les langues nationales.

En 2003, la filiale de Saint-Pétersbourg de la maison d'édition Prosvechtchenie (Instruction) a publié des manuels à l'intention des écoles fréquentées par des enfants des minorités autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient, pour un montant total de 2 155 000 roubles (conformément à la commande du Ministère de l'éducation No 932 du 11 juin 2003) et la maison d'édition « Drofa » (Outarde) a publié des ouvrages pour un montant total de 3,7 millions de roubles (conformément à la commande No 931 du 11 juin 2003).

La filiale de Saint-Pétersbourg de « Prosvechtchenie » publie actuellement des ouvrages dans 20 langues à l'intention des petites minorités du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient. Il convient de noter que les manuels sont publiés non seulement dans différentes langues mais aussi dans différents dialectes dont, par exemple, quatre dialectes du khanty – le kazym, le chouryckar, le sourgout et le vakhov – et deux dialectes du nivkhe et du nenets. Par ailleurs, la publication des manuels d'enseignement du russe, en tant que langue officielle de la Fédération, est

financée au moyen du budget fédéral. Les manuels de russe destinés aux enfants du Nord sont élaborés et publiés à l'intention de populations ci-après représentant quatre groupes linguistiques : les Evenks et les Evens, les Khanty, les Mansi et les Saami et les peuples de la Tchoukotka et du Kamtchatka. De même, des manuels de russe (grammaire, lecture) sont publiés à l'intention des élèves de la 2^e à la 4^e classes.

Des programmes d'enseignement, des manuels scolaires et des dictionnaires ont été élaborés en 2002-2003 à l'intention des élèves des écoles situées dans les zones où résident les petites minorités autochtones du Nord, en langues evenk, nivkhe et nanaï pour les classes des écoles primaires, en langues koriake, youkaghir, dolgane et nivkhe pour les classes du premier cycle de l'enseignement secondaire et en langues nanaï, tchouktche et esquimau pour les classes du deuxième cycle de l'enseignement secondaire; des dictionnaires bilingues à l'intention des élèves de ces minorités et du matériel pédagogique sur les formes d'économie traditionnelles des peuples du Nord, leurs industries et leurs métiers ont également été mis au point.

Les manuels sont réédités tous les cinq ans, avec des tirages allant de 200 à 1 000–1 500 exemplaires pour les ouvrages dans les langues nationales (selon le nombre d'habitants) et jusqu'à 2000 exemplaires pour les ouvrages en russe.

Formation professionnelle. La formation professionnelle des membres des petites minorités du Nord est indispensable à la création au niveau de l'État de bonnes conditions de vie, ainsi qu'à leur renforcement, dans les agglomérations à forte population autochtone, ainsi qu'à la préservation, parallèlement aux modes de vie modernes, des valeurs traditionnelles, de la culture et des coutumes.

Le principal objectif de la politique visant les petites minorités du Nord est la formation professionnelle d'une génération de cadres, de spécialistes et d'ouvriers capables de s'adapter aux nouvelles conditions de vie.

La structure éducative qui existe déjà dans le secteur de la pêche joue un rôle important dans les activités de formation professionnelle destinées aux régions du nord du pays. Aux fins de la formation des membres des minorités autochtones du Nord et de l'Extrême-Orient et de leur adaptation à l'économie de marché, des crédits sont prélevés chaque année sur le budget fédéral pour financer l'enseignement (dans la journée ou le soir) des principales disciplines ayant trait à la pêche dans les établissements d'enseignement supérieur et secondaire spécialisé. Des programmes spéciaux de formation destinés aux membres des peuples autochtones du Nord et de l'Extrême-Orient sont exécutés dans plusieurs établissements d'enseignement professionnel situés dans les régions de Mourmansk, du Kamtchatka et de Tioumen et dans le territoire de Primorié.

Les principales disciplines dans lesquelles les autochtones reçoivent habituellement une formation sont les suivantes : « Ressources aquatiques et aquaculture », « Techniques de transformation des poissons », « Technique et physique des basses températures », « Machines et instruments de l'industrie alimentaire », « Utilisation intégrée et protection des ressources biologiques aquatiques » et « Ichtyologie et pêche ».

Les principaux obstacles à la formation des jeunes dans certaines régions sont notamment l'éloignement de nombreuses agglomérations par rapport aux principaux centres d'enseignement (comme cela arrive souvent dans le nord du pays) et le coût

élevé du transport entre le lieu de résidence et les établissements d'enseignement. Pour y remédier, l'Université technique du Kamtchatka et l'Université technique de la pêche d'Extrême-Orient s'emploient à créer des centres d'enseignement professionnel supérieur et secondaire spécialisé à distance, à l'intention notamment des membres des petites minorités autochtones.

De même, tous les établissements d'enseignement du Comité d'État aux pêches de Russie assurent une formation dans les disciplines demandées dans l'économie de marché. Les membres des peuples autochtones bénéficient de conditions privilégiées pour suivre ces programmes.

1. *Formation des enseignants.* Les enseignants chargés d'enseigner les langues maternelles (non russes) des peuples autochtones minoritaires du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient et les matières ethnoculturelles sont formés dans 12 établissements d'enseignement supérieur et 14 établissements d'enseignement secondaire spécialisé; le recyclage et le perfectionnement ont lieu dans 17 établissements de formation professionnelle complémentaire.

2. On a pris l'habitude de mettre en oeuvre des programmes ciblés, notamment dans le cadre des accords entre les organes du pouvoir exécutif des sujets de la Fédération de Russie et les établissements d'enseignement compétents, les enseignants et les étudiants des peuples minoritaires autochtones. L'enseignement se fait dans les disciplines traditionnelles et dans des disciplines spéciales qui tiennent compte des spécificités des minorités autochtones. Les études sont financées selon des normes supérieures à celles applicables dans l'ensemble de la Russie. Conformément à la législation en vigueur, le trajet jusqu'au lieu de stage d'été ainsi que jusqu'au lieu de résidence effectif doit être pris en charge par les ressources du budget fédéral.

3. L'Université pédagogique russe d'État A.I. Hertsen est le plus important établissement d'enseignement supérieur dans ce domaine. Avec 20 facultés (en comptant l'Institut des peuples du Nord), elle forme près de 700 étudiants du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient dans 32 disciplines (sciences sociales, philologie, psychologie, philosophie, histoire, sciences politiques, ethnographie régionale et tourisme, économie nationale, études musicales, arts plastiques, sciences naturelles, etc.). Depuis 1999, l'institut pédagogique d'État de Novokouznets comporte un département de langue et littérature chorskes qui a formé plus de 20 spécialistes. Deux établissements d'enseignement supérieur de la République de Carélie (l'Université d'État de Petrozavodsk et l'Université pédagogique d'État de Carélie) proposent notamment une formation d'enseignant de langue et littérature vepskes et une formation de pédagogie et psychologie préscolaires spécialisée en langue vepske.

4. Pour former les enseignants des écoles nationales, en 1998, le Ministère russe de l'éducation a introduit dans le système de classification des disciplines de l'enseignement professionnel secondaire une discipline intitulée « Langue et littérature autochtones » (sous le numéro 0321). Les élèves qui choisissent cette discipline reçoivent le titre de professeur de langue et de littérature autochtones de l'enseignement général de base. La formation des enseignants des peuples minoritaires du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient est assurée dans cette discipline à l'institut pédagogique des peuples du nord d'Anadyr, au collège pédagogique de la République bouriate, au collège pédagogique de Vologodsk, au collège pédagogique No 1 de Petrozavodsk et au collège pédagogique de Khanty-

Mansi. Les étudiants qui sortent de ces établissements connaissent le système de la langue autochtone et ses différents niveaux, sa filiation et ses relations typologiques avec d'autres langues, son histoire, son état actuel et les tendances de son évolution, ainsi que la littérature et le folklore autochtones, la littérature autochtone pour enfants, l'histoire de la culture de la population autochtone et la littérature des populations apparentées.

5. Pour favoriser le renouveau des cultures, traditions, langues et coutumes nationales des peuples minoritaires de l'Extrême-Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient, il est possible de choisir, dans le cadre de cette discipline, des spécialisations telles que l'art folklorique, l'ethnographie régionale et la littérature nationale.

6. Dans la culture physique (discipline No 0307) et l'enseignement des matières complémentaires (discipline No 0317), on envisage d'introduire une spécialisation dans les sports nationaux.

7. Dans les arts plastiques et le dessin technique (discipline No 0311), on a introduit une option en techniques de peinture murale populaire. Les élèves sortants reçoivent le titre de professeur d'arts plastiques et de dessin technique, option techniques de peinture murale populaire. Ils ont des connaissances et des compétences dans le domaine des peintures murales de Severodvinsk et de la région ouralo-sibérienne. Dans cette discipline, ils peuvent se spécialiser dans les arts décoratifs appliqués et l'artisanat populaire.

8. Dans la formation à l'enseignement primaire (discipline No 0312), on a introduit une option en langue et littérature (nationales) populaires. Les enseignants des peuples minoritaires du Nord sont formés au collège pédagogique de Naryan-Mar (district autonome des Nenets), à l'institut pédagogique de Norilsk [district autonome de Taimyr (des Dolgano-Nenets)]. Dans les programmes d'études, on a introduit des disciplines comme l'ethnographie, l'ethnochoregraphie et l'histoire et les traditions populaires.

9. Dans le district autonome de Koriaks, l'Institut pédagogique de Palan, ouvert en 1990, accueille 132 étudiants dont 90 % appartiennent aux populations autochtones du Nord; les frais de ces derniers (trois repas par jour, logement en foyer, vêtements) sont totalement pris en charge par l'État. Une formation est dispensée dans trois disciplines : formation à l'enseignement primaire (No 0312), enseignement préscolaire (No 0313) et enseignement des matières complémentaires (No 0317). Les programmes d'études comprennent des disciplines à composante nationale et régionale : arts appliqués nationaux (pelleterie et verroterie), chorégraphie nationale, ethnographie régionale, langues maternelles (koriak, evenk et itelmen) et culture et mode de vie des peuples du Nord.

10. Dans la région de Mourmansk, les enseignants des peuples autochtones du Nord sont formés au collège pédagogique de Mourmansk. Pour préserver les cultures originales des peuples autochtones du Nord (Komi, Sami, Evenk) et développer les relations entre les nations, depuis l'année scolaire 1999/2000, le collège pédagogique de Mourmansk propose aux étudiants en pédagogie sociale (discipline No 0314) une spécialisation sur les fondements de l'art national (sami). Les programmes d'études du collège portent sur les arts appliqués des peuples du Nord, l'art oral populaire (sami), les particularismes régionaux, l'écologie polaire,

l'éducation physique des enfants d'âge préscolaire dans les conditions existant dans l'Extrême-Nord et l'histoire de la presqu'île de Kola.

11. L'un des principaux problèmes que pose la formation des enseignants des peuples autochtones minoritaires du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient tient au fait que, découragés par le manque de protection sociale et la difficulté des conditions de travail, une fois formés, les enseignants ne reviennent pas parmi les leurs.

12. *Formation des enseignants affectés dans des localités du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient à fort peuplement autochtone.* Le Ministère de l'éducation de la Fédération de Russie prend actuellement d'importantes mesures pour élargir l'accès des jeunes, en particulier des jeunes des peuples minoritaires autochtones, à la formation professionnelle. Pour remédier à la situation, des universités sont implantées dans les républiques ou des filiales d'établissements d'enseignement supérieur sont ouvertes dans les localités à fort peuplement autochtone.

13. L'Université d'État de Yougor, à Khanty-Mansi, a été créée en 2001. Les principaux établissements d'enseignement supérieur du pays, notamment ceux de Moscou, Saint-Pétersbourg et Novosibirsk, ont actuellement ouvert plus de 70 filiales. Dans le seul district autonome des Khanty-Mansi, on en compte 11, dans celui des Yamalo-Nenets, 17, en République sakha (Yakoutie), 11, en République des Komi, 8, dans le district autonome des Tchouktches, 4 et dans le district autonome bouriate d'Aguinskoë, 2.

14. En outre, afin de contribuer à la formation d'enseignants parmi les peuples autochtones minoritaires du Nord, le Ministère russe de l'éducation fournit chaque année un appui aux administrations des sujets de la Fédération de Russie pour l'attribution de places dans les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre des quotas financés par le budget fédéral.

15. Ainsi, en 2002, le Ministère a appuyé les demandes de la République sakha (Yakoutie) concernant l'attribution de places à 1 017 étudiants et celles de la République de Tyiv concernant l'admission de 460 étudiants.

16. Chaque année, des places sont attribuées dans les établissements d'enseignement supérieur à des étudiants des régions de Koch-Agatch et d'Oulagan (République de l'Altai).

17. Les peuples minoritaires autochtones du Nord sont prioritaires pour entrer à l'Académie polaire d'État (Saint-Pétersbourg) qui accueille actuellement quelque 800 étudiants appartenant à ces peuples ou habitant les régions septentrionales de la Russie dans les disciplines suivantes : finances et crédit, commerce, économie nationale, gestion, administration nationale et municipale, philologie. L'enseignement de ces disciplines a été à l'origine de l'ouverture de deux facultés (économie et administration, philologie) et de trois chaires (sciences sociales, philologie et économie et administration). Ces disciplines ont été choisies car elles étaient très demandées sur place et qu'il n'y avait pas assez, voire pas du tout, d'enseignants formés dans ces disciplines parmi les peuples autochtones. Au total, le budget fédéral finance chaque année l'admission de 200 étudiants et prend entièrement en charge les frais d'études d'une centaine d'entre eux.

18. Des enseignants qui sont ensuite affectés dans des localités du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient à fort peuplement autochtone sont aussi formés dans

des établissements d'enseignement professionnel du premier et du second degré. Il en existe plus de 2 500 au total dans les régions septentrionales de la Fédération de Russie.

19. La liste des métiers figurant aux programmes de l'enseignement professionnel du premier degré, arrêtée par le décret No 1362 du Gouvernement de la Fédération de Russie en date du 8 décembre 1999, comprend 292 métiers dont 34 sont enseignés à des élèves des populations minoritaires du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient dans des établissements d'enseignement professionnel du premier degré. Les formations les plus demandées concernent les métiers liés à l'artisanat populaire traditionnel, ainsi qu'à l'élevage du renne, à la chasse et à la pêche, à savoir :

- Pelletier (polyvalent);
- Préparateur de peaux et fourrure;
- Brodeuse;
- Artisan travaillant l'os et la corne;
- Éleveur de rennes;
- Aide-vétérinaire;
- Chasseur;
- Pêcheur côtier;
- Préparateur de poissons et d'autres produits de la mer.

20. Compte tenu de la nécessité de former des éleveurs de rennes chez les Sami, on envisage de créer un centre d'études contemporaines sami à l'école professionnelle No 6 du village de Lovozero, dans la région de Mourmansk. Le Ministère russe de l'éducation et le comité pour l'éducation de l'administration de la région de Mourmansk ont mis au point un projet de texte sur un centre de formation d'enseignants destiné aux minorités ethniques de tout le Nord. Les données d'expérience de ce centre seront communiquées aux autres régions du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient à fort peuplement autochtone.

21. Dans les propositions que les régions du Nord font chaque année au sujet du projet de quotas pour la formation de travailleurs qualifiés et de spécialistes, il est prévu que les établissements d'enseignement professionnel du premier degré accueillent des membres des minorités autochtones. Le projet de quotas établi chaque année par le Ministère russe de l'éducation tient dûment compte de ces propositions.

22. L'enseignement secondaire professionnel contribue également pour une large part à fournir aux régions septentrionales de la Fédération de Russie le personnel qualifié et les enseignants dont elles ont besoin.

23. Depuis 1995, la formation de spécialistes dans les établissements d'enseignement secondaire spécialisé qui dépendent de l'État et des communes se développe régulièrement.

24. La formation de spécialistes dans les collèges, qui constituent un nouveau type d'établissements et dont les critères qualitatifs sont plus élevés, joue également un rôle important.

25. *Ensemble de mesures visant à développer le système d'enseignement dans les localités à fort peuplement autochtone du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie.* Conformément à la demande que lui a adressée le Conseil chargé des questions relatives à l'Extrême-Nord et à l'Arctique auprès du Gouvernement de la Fédération de Russie en date du 26 novembre 2002, en vertu des dispositions du point 3 de la division III sur le perfectionnement du système d'aide de l'État aux peuples minoritaires autochtones de l'Extrême-Nord et de l'Arctique, le Ministère russe de l'éducation a arrêté, par le décret ministériel No 2561 en date du 18 juin 2003, un ensemble de mesures visant à développer le système d'enseignement dans les localités à fort peuplement autochtone du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie. Ces mesures visent à mettre en place certaines conditions et à résoudre les problèmes communs qui se posent aux systèmes d'enseignement de la Fédération de Russie, ainsi que les problèmes propres aux établissements de formation des localités à fort peuplement autochtone, notamment en ce qui concerne la gratuité de l'ensemble des études secondaires conformément aux normes nationales et la gratuité d'autres niveaux d'études dans les limites prévues par la loi, l'égalité d'accès aux différents niveaux de formation, le choix de l'établissement de formation et des programmes de formation indépendamment du lieu de résidence et du niveau de revenus des familles et le respect des normes arrêtées par l'État pour garantir que la qualité des programmes de formation soit acceptable pour la société.

26. Dans le cadre de cet ensemble de mesures, il est notamment prévu de :

1. Perfectionner le contenu des formations des établissements du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient en tenant compte des particularités, des modes de vie traditionnels et des types d'activités nationaux. Les mesures prises à cet effet consistent notamment à :

- Élaborer et introduire dans les établissements préscolaires accueillant des enfants des peuples minoritaires autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient des programmes de formation visant à inspirer le respect de la culture, de l'histoire, de la langue du peuple auquel appartiennent les enfants (2005-2007);
- Élaborer des programmes scolaires de transition pour les enfants des peuples minoritaires autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient n'ayant pas fréquenté d'établissements préscolaires (2004-2006);
- Élaborer des programmes d'études complets pour assurer une instruction continue des enfants des peuples minoritaires autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient (2005-2007);
- Élaborer un modèle expérimental d'établissement d'enseignement général pour les enfants des peuples minoritaires autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient (2004-2006);
- Mener des travaux de recherche sociopédagogiques afin de déterminer le niveau de maîtrise de la langue maternelle (non russe) et du russe (langue non maternelle) des enfants des peuples minoritaires autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient (2005-2006);

- Contrôler les manuels et les méthodes des bibliothèques des établissements d'enseignement général dans les régions du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient à fort peuplement autochtone (2005-2006).

2. Former, recycler et perfectionner des enseignants appartenant aux peuples minoritaires autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient pour travailler dans des établissements préscolaires et dans des établissements d'enseignement général destinés à accueillir des élèves de ces peuples.

3. Organiser des conférences scientifiques et pratiques, ainsi que des séminaires sur les problèmes de l'enseignement et de la prise en compte des besoins ethnoculturels des peuples minoritaires autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient. Les débats porteront notamment sur des questions liées à différents aspects actuels de la mise en oeuvre de la politique nationale de la Fédération de Russie dans le domaine de la modernisation de l'enseignement, ainsi que sur les problèmes que pose la prise en compte dans l'enseignement des besoins ethnoculturels des peuples minoritaires autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient, sur les langues maternelles (non russes) dans le système éducatif des peuples minoritaires autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient, sur les problèmes de socialisation des enfants et des adolescents des peuples minoritaires autochtones, sur le rôle de la composante nationale et régionale dans le maintien de l'unité de l'espace éducatif de la Russie, sur les questions d'identité ethnique et sur la santé des enfants du Nord;

4. Publier des manuels et méthodes à l'intention des peuples minoritaires autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient;

5. Assurer un soutien psychopédagogique aux enfants des peuples minoritaires autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient.
